

## Le Plan de Continuité d'Activité

Depuis deux semaines le gouvernement a décidé d'imposer le confinement à la population. Dans ce cadre, les services de l'État ont été assujettis à un **Plan de Continuité d'Activité (PCA)**. À la DGAC, des activités essentielles pour lesquelles une continuité doit être assurée ont été identifiées.

Pour les personnels relevant de ces activités essentielles, il y a les agents qui peuvent assurer leurs fonctions en télétravail et ceux qui doivent être présents sur site. Dans ce contexte, chaque Direction a réorganisé ses services pour maintenir ses activités essentielles. Pour les **agents publics** qui ne peuvent travailler ni sur leur site, ni en télétravail, l'utilisation d'*Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)* permet de confiner ces personnes chez eux sous un statut protecteur. **Les agents contractuels** qui sont dans cette situation sont placés en *congés maladie* (sur la base d'un arrêt de travail établi par un médecin) *sans jour de carence* et sans préjudice ultérieur pour les agents concernés.

S'agissant de la DSNA, compte tenu de l'effondrement du trafic, la majorité des plateformes n'ont plus ou très peu d'activité. C'est pourquoi il a été décidé de fermer le service du contrôle avec la mise en œuvre d'astreinte afin de pouvoir offrir un service sur demande (avec PPR).

FO rappelle que l'astreinte n'existe pas pour les contrôleurs, mais qu'au regard de la situation exceptionnelle actuelle, il est plus important de confiner les agents chez eux plutôt que de les faire venir sur un site sans trafic. FO restera néanmoins vigilant quant à l'application de ces « *astreintes* ».

Pour les plateformes encore ouvertes, des horaires aménagés ont été mis en œuvre afin de minimiser les chevauchements entre vacances et les équipes ont été réduites.

**FO demande aux agents de faire remonter tout problème d'organisation ou d'absence de produits de désinfection promis par l'administration.**

Concernant les services techniques, les maintenances essentielles sont maintenues ainsi que certaines interventions techniques (niveau maintenance spécialisée). Ce qui peut être réalisé en télétravail est également maintenu.

Pour les autres services opérationnels (information aéronautique, BTIV, BNIA, CESNAC, etc.), des armements adaptés ont été mis en œuvre.

Liste des aérodromes dont le service du contrôle est fermé :

- SNA N : Rouen, Beauvais, Le Touquet, Albert, Merville
- SNA RP : Orly (trafic passagers), Chavenay, Etampes, Meaux, St Cyr
- SNA O : Quimper, St Nazaire
- SNA SO : Poitiers, La Rochelle, Pyrénées, Bergerac
- SNA SSE : Perpignan, Béziers, Aix-les-Milles, Avignon
- SEAC PF : Moorea
- SNA S : Rodez, Muret, Lasbordes, Carcassonne
- SNA NE : -
- SNA CE : -
- SNA SE : -

Du côté de la DSAC, la majeure partie des agents est en télétravail et fournit un important travail dans le cadre de la délivrance, entre autres, de dérogations pour les exploitants, licences PN, gestion de la maintenance des aéronefs et maintien de la sûreté sur les plateformes et participation aux différentes cellules de crise auprès des préfetures ainsi qu'à la continuité de service...



## Salaire et congés

Compte tenu de la forte chute du trafic aérien, mécaniquement les redevances le sont également. Aussi la DGAC a dû demander l'autorisation d'emprunter 500 millions d'euros, ce qui a été autorisé par Bercy.

L'annonce, le 2 avril, du secrétaire d'État aux transports de reporter une partie des taxes et redevances de l'année 2020 risque de fragiliser encore plus ce budget DGAC. À cet égard, FO restera particulièrement attentif aux variations et au maintien du budget annexe. Quels impacts sur le fonctionnement et les investissements ?

Quoi qu'il en soit, pendant la période de confinement, **les salaires seront versés dans leur intégralité**, mais sans tenir compte d'un éventuel avancement. Les corrections seront faites ultérieurement.

FO demande aux agents de bien vérifier les sommes versées et de faire remonter toute anomalie.

Congés : Le report de congés déjà posés n'est pas accepté, sauf pour nécessité de service dans le cas d'agents particulièrement critiques dans la gestion de la situation actuelle

Le report de jours RTT fixes n'est pas accepté, sauf pour nécessité de service dans le cas d'agents particulièrement critiques dans la gestion de la situation actuelle

FO a fait la demande d'ouvrir la possibilité pour les agents qui le souhaitent de faire don de jours de congés (reliquat 2019 ou 2020) aux agents d'une autre administration (personnels hospitaliers par exemple). Le SG n'est pas pour l'instant en mesure d'apporter une réponse favorable à cette possibilité, car juridiquement ce n'est pas prévu.

**Le confinement sera court s'il est respecté !  
RESTEZ CHEZ VOUS !**

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? **REJOIGNEZ FO !**  
<https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>

